



**Paulic**



meunerie

---

**RAPPORT FINANCIER**

**2023**

---



1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	5
2	RAPPORT DE GESTION.....	6
2   1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE.....	6
2   2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l’activité .....	7
2   3	ACTIVITE ET CHIFFRES CLEFS DU GROUPE .....	16
2   4	Description des faits marquants de l’exercice .....	17
2   5	Evénements post clôture et perspectives .....	18
2   6	activités en matière de recherche et de développement .....	19
2   7	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	19
2   8	Principaux facteurs de risque (P71 doc d’enregistrement).....	19
2   9	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L’ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L’INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	20
2   10	SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA.....	20
2   11	PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUN 2024 .....	28
3	RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE .....	32
3   1	Modalité d’exercice de la direction générale.....	32
3   2	gouvernance de la societe.....	33
3   3	CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D’ADMINISTRATION .....	35
3   4	MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES .....	35
3   5	GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	35
3   6	CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE.....	36
3   7	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ..	36
4	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 .	39
5	COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PAULIC MEUNERIE POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.....	64
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	97
6   1	OPINION .....	97
6   2	FONDEMENT DE L’OPINION .....	97
6   3	JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS.....	97
6   4	VERIFICATIONS SPECIFIQUES.....	98

6   5	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels .....	99
6   6	Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels .....	99
7	rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	101
7   1	opinion.....	101
7   2	Fondement de l'opinion .....	101
7   3	justification des appréciations .....	102
7   4	verifications spécifiques .....	102
7   5	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.....	103
8	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	105
8   1	conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale.....	105
8   2	Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.....	106

## **1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le rapport financier 2023 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

A St-Gérard, le 13 mai 2024

Jean Paulic

Président Directeur Général

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

### 2 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

#### 2.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

##### Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

##### Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

##### Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

##### Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : [investisseurs@paulic.bzh](mailto:investisseurs@paulic.bzh)
- ✓ Site Internet : [www.paulicmeunerie.com](http://www.paulicmeunerie.com)

#### 2.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ **SAS GREEN TECHNOLOGIES – détenue à 100%.**

Nous rappelons que la société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 01 juillet 2020.

## 2 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 2 minoteries, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret  
(Saint-Gérand)



Moulin du Pavillon  
-> transféré à Saint-Gérand



Moulin Conan  
(Plounévez-Quintin)

Avec plus de 42 000 tonnes produites en 2023 (+16%) et près de 22 millions d'euros de chiffres d'affaires (+17%), l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 92% des revenus 2023) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 8% des revenus 2023) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 750 références, composée majoritairement d'industriels (environ 36% du CA en 2023) français de l'agro-alimentaire, de la panification (ateliers de boulangerie et rayons épicerie de GMS pour environ 15%), de négociants (grossistes, confrères, retailers, pour environ 24% du CA 2022) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants, pour environ 13%) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé Oxygreen©.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

## 2.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

### 2.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

- **LES PRODUITS**

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels,</li> <li>- Les boulangeries artisanales et en GMS,</li> <li>- Les distributeurs, négociants et moulins confrères,</li> <li>- L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crêperie et biscuiterie industrielle,</li> <li>- Les enseignes de distribution,</li> <li>- La restauration artisanale</li> </ul>



Farine de froment T55 (blé tendre)



Farine de blé noir « La Harpe Noire »  
(sarrasin)

Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

- **LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE**

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » en vue de tripler ses capacités de production dès 2022.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de la filière blé « agriéthique », ...

#### **2.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »**

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

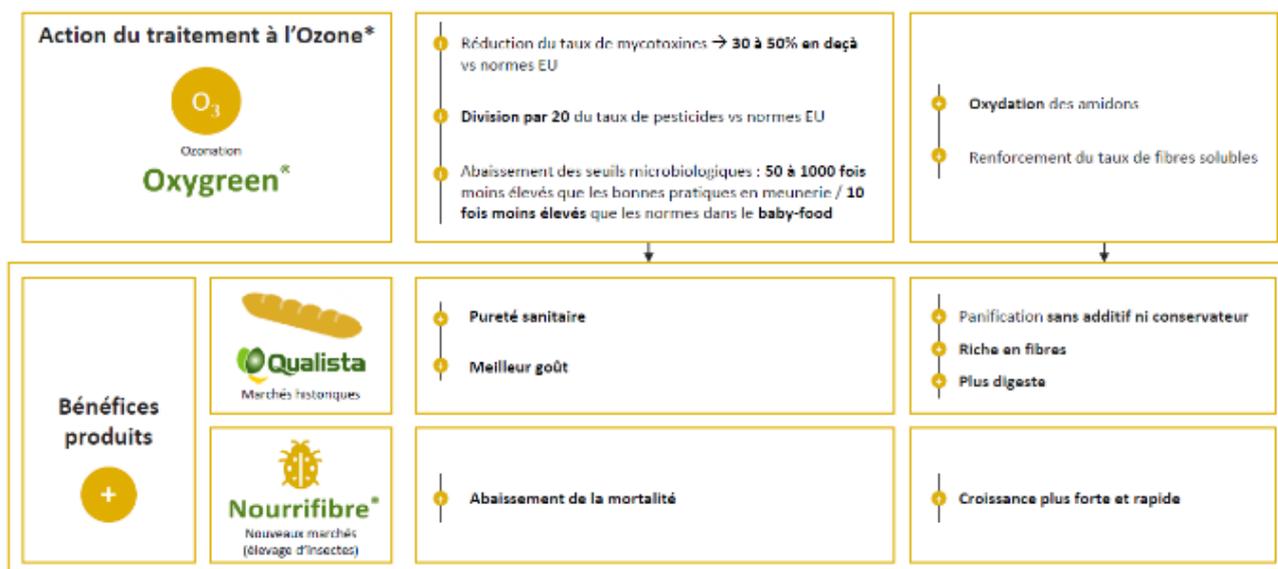
S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®). Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture)**.

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen® permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l'ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d'origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d'ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

- **LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES**

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen® sont aujourd'hui développées par Paulic Meunerie :

- **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d'adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d'une farine d'une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une

réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s’inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.

- Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d’un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen© présente l’avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 78% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 22% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l’alimentation des insectes.

Sur la base de prix d’achat du grain<sup>1</sup> et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d’achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen© :



(1) la marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen©.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d’accompagner ses ambitions de croissance à l’horizon 2024.

<sup>1</sup> Source : Prix moyens d’achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie lors de l’introduction en bourse.

- **LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES**

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

**Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance**

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

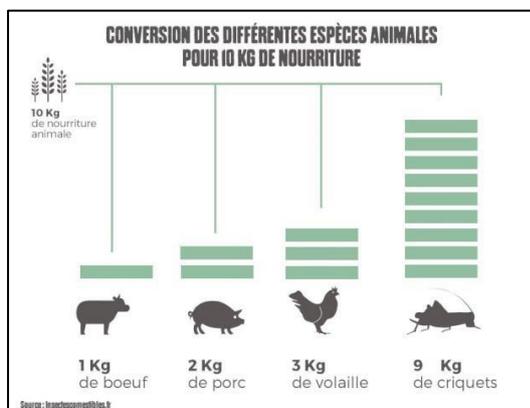
La protéine d'insectes en constitue une des applications les plus matures à ce jour portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représente 687,8 M\$ US en 2018 et devrait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024<sup>2</sup> (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) passera de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial<sup>3</sup>.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon 2024.

**Un mode d'élevage durable**

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



<sup>2</sup> Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

<sup>3</sup> Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030<sup>4</sup>, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

### **Environnement concurrentiel**

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

**A quantité égale d'intrants avec Nourrifibre® le producteur d'insectes obtient :**



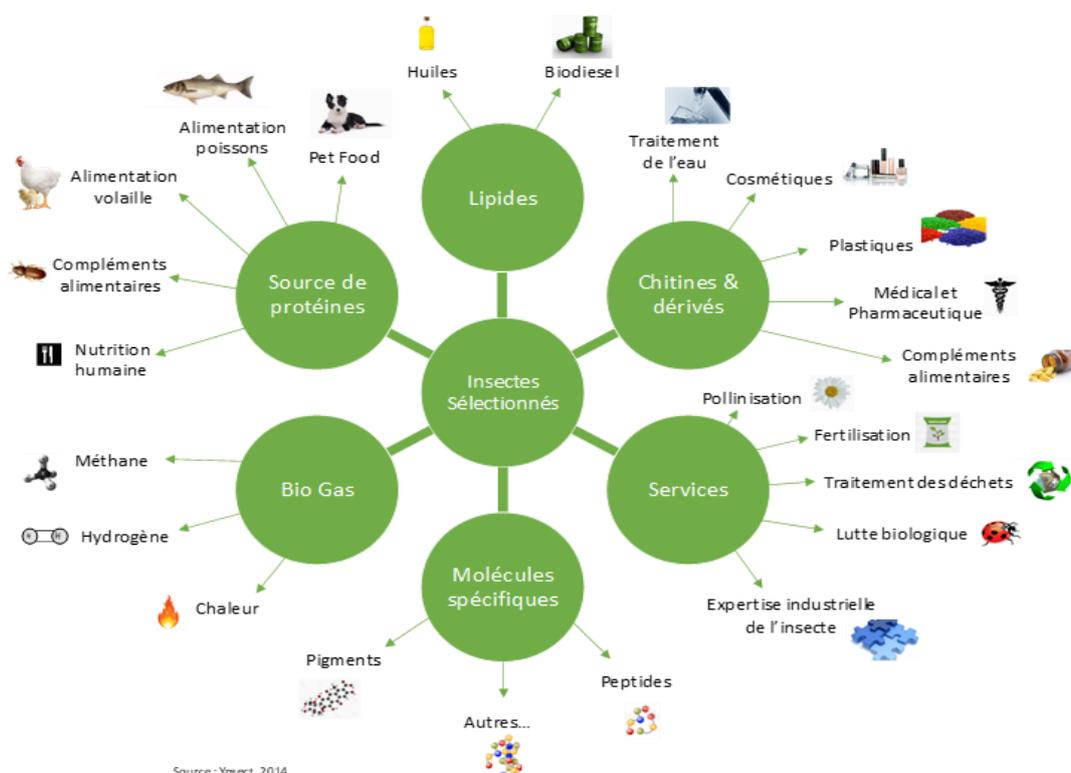
\* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

<sup>4</sup> <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-protéines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

## De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



## 2 | 3 ACTIVITE ET CHIFFRES CLEFS DU GROUPE

Paulic Meunerie a achevé la mise en service de ses investissements portant sur les métiers historiques et poursuit la progression de son activité commerciale. En outre, après la fermeture du site de Seglien, l'activité se concentre sur le site principal de Saint-Gérand, permettant des économies d'échelles.

A la suite d'une année 2022 marquée par la survenance du conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur le prix des matières premières, l'exercice 2023 aura été marqué par une phase de consolidation des prix du blé et de leur volatilité. Parallèlement, les mesures adoptées pour gagner en réactivité sur nos évolutions tarifaires ont porté leurs fruits et permis une progression prononcée du taux de marge brute.

La charge d'électricité en 2023 est en très forte augmentation. Néanmoins, Paulic Meunerie a pu répercuter cette hausse dans ses tarifs, ce qui a été généralement accepté et compris, étant donné le caractère exceptionnel et généralisé de la crise portant sur le coût de l'énergie.

Hormis la charge d'électricité, Paulic Meunerie a mis à profit sa politique d'optimisation industrielle initiée en 2022. Alors que l'activité progresse, il en découle des réductions en valeur absolue sur une majorité des postes de charges.

Sur le plan du personnel, après une période où la politique RH privilégiait plus de « sécurité » dans un contexte de marché du travail très tendu et de risques liés au démarrage de nouveaux outils industriels, l'entreprise a orienté sa stratégie vers plus de performance économique. Cette direction a été favorisée par la fermeture du site de Seglien et certains départs en retraite, dans un contexte de renforcement de la saturation des outils industriels récemment mis en service.

Comptes Consolidés	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Chiffre d’Affaires	21 827 536 €	18 670 419 €
Résultat d’exploitation	29 115 €	- 1 294 192 €
Résultat financier	- 169 222 €	- 149 418 €
Résultat courant des sociétés intégrées	- 140 107 €	- 1 443 610 €
Résultat exceptionnel	- 21 346 €	- 17 109 €
Résultat net des sociétés intégrées	- 68 226 €	- 1 073 159 €
Résultat net de l’ensemble consolidé	- 68 226 €	- 1 073 159 €
<b>BILAN</b>		
Actif immobilisé	14 879 731 €	15 453 267 €
Actif circulant	4 573 641 €	5 567 123 €
Total de l’actif	19 453 372 €	21 020 391 €
Capitaux propres	7 397 412 €	7 466 835 €
Emprunts et dettes	12 055 961 €	13 553 556 €
Total du passif	19 453 372 €	21 020 391 €

## 2 | 4 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE

### 2.4.1 MISE EN PLACE D’UN CONTRAT D’AFFACTURAGE

Paulic Meunerie a mis en place un contrat d’affacturage auprès de la société BPCE Factor en avril 2023, pour financer le besoin en fonds de roulement induit par la croissance de son activité.

### 2.4.2 VENTE DE DEUX ANCIENS SITES DE PRODUCTION

Au cours du premier trimestre 2023 Paulic Meunerie a vendu le moulin de Keransquer à Roudouallec, un ancien site de production fermé depuis plusieurs années et donc Paulic Meunerie demeurait propriétaire des murs. Le moulin de la Rocheperiou à Priziac est également mis en vente.

### 2.4.3 SINISTRE TEMPETE CIARAN COUVERT PAR NOTRE POLICE D’ASSURANCE

Début novembre, la tempête Ciaran, événement exceptionnel, ayant fortement frappé la Bretagne, a touché le site de Paulic Meunerie à Saint-Gérand. Ce sinistre a engendré des dégâts matériels, affectant les capacités de production de Paulic Meunerie pendant quelques semaines avec un impact sur l’activité et la marge. Paulic Meunerie dispose de polices d’assurance lui permettant de

couvrir les dommages matériels et la perte d'exploitation induite. Par conséquent, sur la base d'une valorisation à dire d'expert, un produit à recevoir a été inscrit sur l'exercice 2023 au titre de l'indemnisation d'assurance, pour un montant de 180 312,44 €.

## **2 | 5    EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES**

### **2.5.1    CONCENTRATION DE L'ACTIVITE SUR UN SEUL SITE.**

Au 31 mars 2024, l'activité du site de Plounevez-Quintin est transférée à Saint-Gérard, permettant de concentrer l'ensemble des activités de l'entreprise sur un site (contre trois initialement) et bénéficier ainsi d'économies d'échelle grâce à l'optimisation de l'occupation des locaux et matériels et à celle des flux logistiques. Pour l'heure, ce site n'est pas décommissionné et reste disponible afin d'assurer une continuité d'activité sur l'ozonation.

Parallèlement, Paulic Meunerie met en service au 31/03/2024 le nouveau procédé industriel d'ozonation, permettant de libérer de nouvelle capacité de production sur les marchés à forte valeur ajoutée de ses produit ozonés, tels que Qualista® et Nourrifibre®.

### **2.5.2    EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

#### **2.5.2.1    Activité rentable et démarrage du développement commercial de Nourrifibre®.**

En 2024, Paulic Meunerie entend maintenir sa montée en puissance sur les métiers historiques et démarrer l'exploitation commerciale de son nouvel outil d'ozonation vers de nouveaux marchés à valeur ajoutée (Nourrifibre).

Par ailleurs, l'entreprise a réussi à renégocier son contrat de fourniture d'électricité, permettant une baisse de cette charge en 2024 et une autre en 2025.

Cette renégociation ainsi que la poursuite des démarches d'optimisation de coûts permettent à la direction d'envisager une activité rentable en 2024.

#### **2.5.2.2    Maintien de l'échéance du business plan**

L'objectif du business plan demeure inchangé par rapport à notre dernière communication, avec un objectif de 50 M € de chiffre d'affaires en 2026.

## 2 | 6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2023, Paulic Meunerie n'a pas conduit de R&D. Les efforts sont orientés vers l'obtention de retours à court et moyen sur les investissements consentis précédemment relatifs à l'ozonation et au développement du nouveau produit Qualista Expert.

Les frais de recherche et développement en cours portés à l'actif de l'entreprise correspondent :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen© (la mise en service se fera concomitamment au déploiement commercial de cette nouvelle activité, attendue à partir du début de l'exercice 2025),
- Au développement du nouveau de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération, dont la mise en service a eu lieu, avec le nouveau réacteur d'ozonation, le 31/03/2024.

Les dépenses engagées dans ces projets ont été inscrites en immobilisations en cours pour un montant de 1 367 430 €.

## 2 | 7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe dispose d'un brevet international couvrant le procédé d'ozonation et ses applications. 5 autres brevets liés à ce même procédé sont tombés récemment dans le domaine public. Ce portefeuille de brevets est le fruit d'une relation engagée avec la société Green Technologies dès 2006 qui était alors détentrice de ces brevets et dont le Groupe est devenu propriétaire suite à l'acquisition récente de cette société en octobre 2019.

## 2 | 8 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (P71 DOC D'ENREGISTREMENT)

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, PAULIC MEUNERIE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 28 janvier sous le numéro 20-021 et notamment au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous

le numéro I.20-002 et au chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document, à l'exception du risque suivant :

#### **2.8.1.1 Risque lié au conflit russo-ukrainien**

Les événements relatifs à ce conflit mettent en forte tension les marchés des matières premières et ceux de l'énergie. En outre, ces marchés se sont trouvés soumis à des aléas forts et à une volatilité particulièrement intense. Bien qu'étant actuellement plus modérée, cette volatilité pourrait s'accroître à nouveau selon l'évolution du conflit.

Ce contexte fait peser un risque sur les achats de Paulic Meunerie et sur sa capacité à répercuter les hausses supportées à ses clients dans un contexte concurrentiel tendu, donc in fine sur son chiffre d'affaires et son niveau de marge brute.

## **2 | 9 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

## **2 | 10 SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA.**

### **2.10.1 ACTUALITE ET RESULTAT**

Les activités de la SA PAULIC MEUNERIE consistent en la fabrication et la commercialisation de farines de froment, de blé noir et de riz, ainsi que de leur co-produits.

Paulic Meunerie exploite également un procédé innovant de purification des grains à l’ozone afin de commercialiser des produits à forte valeur ajoutée, axée sur la nutrition-santé.

Plus marginalement, Paulic réalise des prestations d’analyse auprès de certains clients meuniers ou agriculteurs grâce à son laboratoire intégré.

Les produits d’exploitations sont constitués par :

- la vente de farine de blé tendre et de son (co-produit)
- la vente de farine de blé noir et de cosses (co-produit)
- la vente de farine Qualista® issue du procédé Oxygreen©
- la vente de fibres Nourrifibre® issues du procédé Oxygreen©
- la vente de farine de riz
- la prestation de service d’analyse de laboratoire

Le chiffre d’affaires de l’exercice 2023 est de 21 827 536 € contre 18 670 419 € en 2022.

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Produits d’exploitation	21 969 883 €	18 923 820 €
Charges d’exploitation	22 078 163 €	20 312 447 €
Résultat d’exploitation	-108 280 €	-1 388 628 €
Résultat financier	-133 585 €	-75 064 €
Résultat exceptionnel	182 418 €	102 393 €
Impôts sur les bénéfices et participation	0 €	0 €
Résultat net	-59 446 €	-1 361 298 €
<b>BILAN</b>		
Actif immobilisé	14 947 094 €	15 274 107 €
Actif circulant	3 543 386 €	4 548 271 €
Total de l’actif	18 505 656 €	19 843 461 €
Capitaux propres	7 835 610 €	8 044 390 €
Emprunts et dettes	10 670 046 €	11 799 071 €
Total du passif	18 505 656 €	19 843 461 €

## 2.10.2 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l’article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dans le tableau ci-après :





## 2.10.3 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

### 2.10.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est fixé à 1 522 978,05 euros, divisé en 4 615 085 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% ddv
Jean PAULIC	2.988.793	64.8	5.977.586	78.1
Autres actionnaires au nominatif	81.835	1.8	141.888	1.9
Public	1.544.457	33.5	1.544.457	20.2
<b>Total</b>	<b>4.615.085</b>	<b>100</b>	<b>7.655.773</b>	<b>100</b>

A partir du 18/02/2022, les droits de vote attachés aux actions inscrites au nominatif et détenues depuis la date de l'introduction en bourse (2 ans) ont été doublés.

### 2.10.3.2 Prises de participation

Nous vous rappelons que la Société a effectué en date du 30 octobre 2019 l'acquisition de l'intégralité du capital social de la société Green Technologies SAS.

Au cours de l'exercice 2023, la société ne déclare aucune prise de participation.

### 2.10.3.3 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

Néant.

### 2.10.3.4 Actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2023, aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte en dehors des actions négociées aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Au 31/12/2023, dans le cadre de ce contrat de liquidité, Paulic Meunerie détient 18 452 actions composant son propre capital.

Le bilan annuel de ce contrat est présenté dans le tableau ci-après :

	Achats	Ventes
Nombre de transactions	693	699
Quantité de titres négociés	70 308	72 832
Capitaux négociés	184 630,63 €	191 968,46 €
Cours moyen	2,6260 €	2,6358 €

### 2.10.3.5 Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 09 juin 2023 d'une durée de 18 mois expirera le 08 décembre 2024.

Le prix d'achat par action a été fixé à un maximum de 15€ par action dans la limite d'un plafond global de 4.440.000 euros.

La Société a conclu avec la Société de Bourse Aurel BGC un contrat de liquidité et un avenant les 5 et 14 février 2020, conforme à la pratique de marché de l'AMF qui a pris effet depuis le 18 février 2020. Le prestataire ayant cessé son activité fin avril 2023, un nouveau contrat, signé le 24 avril 2023, entre en vigueur le 2 mai 2023 avec la société de Bourse Invest Securities, sise 73, bd Haussmann - 75008 Paris

## 2.10.4 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

### 2.10.4.1 Effectif salarié de la Société

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2023 s'élève à 46 personnes.

	30/12/2023 (12 mois)
Cadres	7
Agents de maîtrise et techniciens	17
Employés / ouvriers	22
<b>Effectifs</b>	<b>46</b>

### 2.10.4.2 Participations

Au 31 décembre 2023, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

### **2.10.5 MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES**

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société a toujours dans ses comptes des prêts consentis précédemment à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant, dont les informations sont les suivantes :

- Prêt de 15 000 € auprès de la société KERGUELEN DEVELOPPEMENT, au taux de 0% l'an, mis en place le 09/07/2017. CRD : 15 000 €.

Ce prêt est provisionné à 100%.

### **2.10.6 OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

## 2.10.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, nous joignons ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

(euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	1 522 978	1 522 978	1 522 978	1 368 887	969.400
Nombre d'actions ordinaires	4 615 085	4 615 085	4 615 085	4 148 142	740.000
<b>II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS</b>					
Chiffre d'affaires	21 827 536	18 670 419	11 285 457	8 010 380	6 690 995
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	850 160	-612 342	-1 823 618	102 650	163 189
Impôt sur les bénéfices	0	0	-448 308	-94 699	-126 382
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-59 446	-1 361 298	-1 864 828	-290 586	-71 383
<b>III. RESULTAT PAR ACTION</b>					
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions	0.18	-0.13	-0.30	0.05	0.39
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0.01	-0.29	-0.40	-0.07	-0.10
Dividende distribué	-	-	-	-	-
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	46	47	41	36	24
Montant de la masse salariale	1 602 688	1 702 382	1 522 389	1 139 040	913 703
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	586 536	635 602	570 245	384 937	330 612

## 2 | 11 PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2024

### 2.11.1 RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

#### 2.11.1.1 Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

#### 2.11.1.2 Approbation des comptes consolidés

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

#### 2.11.1.3 Résultat - affectation

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de (59 446) €.

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de (59 446) €, il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat au poste "Report à Nouveau", qui sera ainsi porté de (3 485 101) € à (3 544 547) €.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

#### 2.11.1.4 Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2023	-	-
Exercice 2022	-	-
Exercice 2021	-	-

#### **2.11.1.5 Dépenses et charges non déductibles FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de dépenses et charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

#### **2.11.1.6 Actions d'auto contrôle**

Nous vous proposons de donner l'autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ".

#### **2.11.1.7 Approbation des conventions réglementées**

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Il est précisé que les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et qui ont produit des effets au cours de l'exercice écoulé sont les suivantes :

#### **2.11.1.8 Avec les associés**

- Nature : rémunération des comptes courants.
- Autorisation : Conseil d'administration du 4 février 1991.
- Objet : la société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.
- Modalités : A la clôture de l'exercice, les intérêts dus au titre de l'exercice 2023, calculés au taux 5,57%, s'élèvent à 2.085,59 euros.

## **2.11.2 A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

- 2.11.2.1 Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation
  - 2.11.2.2 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
  - 2.11.2.3 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société
  - 2.11.2.4 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires
- 2.11.2.5 Autorisation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui seraient décidées en vertu des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes
  - 2.11.2.6 Plafond global des délégations d'émissions d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre
  - 2.11.2.7 Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
  - 2.11.2.8 Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

2.11.2.9 Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés

2.11.2.10 Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (ci-après, les " BSA2024 ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes

2.11.2.11 Plafond global des délégations et autorisations d'émissions qui seraient décidées en vertu des quatorzième à seizième résolutions

2.11.2.12 Pouvoirs pour formalités.

-----

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

\* \* \*

## **3 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée générale mixte annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

### **3 | 1 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

La direction de la Société était initialement assurée par un directoire composé d'un seul directeur général unique.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été décidé du changement de mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration au cours de laquelle la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne, Monsieur Jean Paulic.

Lors de l'introduction en bourse de la Société, le Conseil a décidé à compter de l'assemblée générale en date du 15 janvier 2020 pour une durée de six (6) années, de conserver les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'administration a confié à Monsieur Jean Paulic, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## 3 | 2 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

### 3.2.1 LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute Société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

Personne concernée	Société	Fonctions
Monsieur Jean PAULIC	Green Technologies SAS	Président
	Société Financière KALA SAS	Président
	SCI du FAVEN	Gérant
	SCI 8, place de l'YSER	Gérant
	SCI de la FORGE	Gérant
Madame Chantal PAULIC	-	-
Madame Katia CONANEC PAULIC	-	-
Monsieur Thierry AUSSENAC	-	-
Monsieur Jean Pierre RIVERY	SAS PICAMA	Président
	SA POLARIS	Administrateur
	SA EFFINOV NUTRITION	Président du Conseil de Surveillance
	SA OLMIX	Administrateur
	GFA Agriv	Gérant
	EARL de Bel-Air	Gérant
	EARL du Manoir d'Oger	Gérant
	EARL du Bon Friche	Gérant

### 3.2.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont un administrateur indépendant, présentés dans le tableau ci-après :

Nom	Fonctions dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Date de fin de mandat
<b>Monsieur Jean PAULIC</b>	Président Directeur Général	Renouvellement AG 15 janvier 2020 Président Directeur Général CA 18 décembre 2017	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
<b>Madame Chantal PAULIC</b>	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
<b>Madame Katia CONANEC PAULIC</b>	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
<b>Monsieur Thierry AUSSENAC</b>	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
<b>Monsieur Jean Pierre RIVERY</b>	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020.

### **3 | 3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles des statuts de la Société.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **3 | 4 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les statuts de la Société.

### **3 | 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2021 (accessible sur le site [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Groupe respecte déjà certaines des recommandations du Code et a pour objectif de se mettre en conformité avec l'ensemble d'entre elles progressivement avec l'ensemble des recommandations du code Middlenext.

### **3 | 6 CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE**

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et (ii) et une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Nous rappelons ici la relation contractuelle entre la SAS FINANCIERE KALA, détenue par Jean PAULIC à hauteur 51%, et PAULIC MEUNERIE SA, au titre de la location, par Financière KALA SAS, de locaux détenus par elle sur le site de La Gare de Saint Gérard à PAULIC MEUNERIE SA. La charge relative à cette location s'élève à 49 680 € pour Paulic Meunerie SA au titre de l'exercice 2023.

### **3 | 7 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Saint-Gérand, le 13 mai 2024,

---

**Monsieur Jean PAULIC**  
Président du Conseil d'administration - Directeur Général

## **Annexe 1 : Récapitulatif des délégations accordées par l'AG des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.**

<i>Objet de la résolution</i>	<i>N°</i>	<i>Durée</i>	<i>Plafonds</i>	<i>Modalités de détermination du prix</i>
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	5	09 juin 2023 18 mois	10% du capital social	Prix d'achat par action : 15€ par action dans la limite d'un plafond global de 4.000.000 euros
Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions	6	09 juin 2023 18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	–
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	7	09 juin 2023 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances  Plafond global*	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires <u>par offre au public de titres financiers</u> , dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris	8	09 juin 2023 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance  Plafond global*	Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth Paris au cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30%)
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires à émettre ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre <u>visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</u>	9	09 juin 2023 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances  Plafond global*	Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth à Paris des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30 %)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires	10	09 juin 2023 18 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances  Plafond global*	Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth à Paris des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30 %)
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce	11	09 juin 2023 26 mois	15% de l'émission initiale maximum	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	13	09 juin 2023 26 mois	Montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à trois pour-cent (3 %) du capital social de la Société au jour de la présente assemblée	-
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (ci-après, les "BSA <sub>2022</sub> ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes <i>(au profit de la catégorie de personnes suivante : personnes physiques ou morales en relation d'affaires avec la Société et/ou ses filiales relative au développement de ses activités, soit sous forme d'un mandat social, d'un contrat de travail ou d'un contrat de prestations de services, justifiant, de manière continue, d'une ancienneté au moins égale à un (1) an de relation avec la Société et/ou ses filiales)</i>	14	09 juin 2023 18 mois	10% du capital social	Le prix de souscription des BSA sera égal à un montant correspondant au moins à la moyenne pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée d'une décote maximale de trente pour cent (30%)
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés	15	09 juin 2023 38 mois	10% du capital	80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue <u>d'attribuer gratuitement des actions existantes</u> ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	16	09 juin 2023 38 mois	10% du capital social au moment de l'attribution	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social <u>par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes</u>	8	09 juin 2023 26 mois	€100 000	

Le plafond global de la 12<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 09 juin 2023 concernant le montant nominal maximal des augmentations de capital social est fixé à :

- 1.000.000 euros du capital le montant nominal maximal,
- 10.000.000 euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance.

**4 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2023**

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023 ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS



## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	123 888	106 250	17 638	20 312
	Concessions, brevets et droits similaires	81 090	58 969	22 121	17 047
	Fonds commercial (1)	1 350 504		1 350 504	1 350 504
	Autres immobilisations incorporelles	1 369 679		1 369 679	1 401 048
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains	155 797	111 721	44 076	61 259
	Constructions	6 028 572	1 505 530	4 523 042	4 695 083
	Installations techniques, matériel et outillage	8 305 237	3 783 532	4 521 705	4 644 386
	Autres immobilisations corporelles	872 215	769 029	103 186	118 342
	Immobilisations en cours	2 331 026		2 331 026	2 426 555
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations financières (2)</b>				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	517 365		517 365	485 664
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	322		322	322
Prêts	15 000	15 000			
Autres immobilisations financières	146 430		146 430	53 587	
<b>Total II</b>	<b>21 297 125</b>	<b>6 350 031</b>	<b>14 947 094</b>	<b>15 274 107</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements	558 667		558 667	581 682
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	736 610		736 610	840 418
	Marchandises	70 929		70 929	61 516
	Avances et acomptes versés sur commandes	427		427	2 014
	<b>Créances (3)</b>				
	Clients et comptes rattachés	952 766	21 428	931 338	1 600 512
	Autres créances	668 705		668 705	822 217
	Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	242 316		242 316	246 961	
Disponibilités	328 195		328 195	388 288	
Charges constatées d'avance (3)	6 199		6 199	4 663	
<b>Total III</b>	<b>3 564 814</b>	<b>21 428</b>	<b>3 543 386</b>	<b>4 548 271</b>	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	15 175		15 175	21 083
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>24 877 114</b>	<b>6 371 459</b>	<b>18 505 656</b>	<b>19 843 461</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

161 430

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2023 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2022 12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 522 978 )	1 522 978	1 522 978
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 718 987	7 718 987
	Ecarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	11 000	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	-3 485 101	-2 123 803	
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>-59 446</b>	<b>-1 361 298</b>	
Subventions d'investissement	2 118 830	2 270 180	
Provisions réglementées	8 363	6 347	
<b>Total I</b>	<b>7 835 610</b>	<b>8 044 390</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total II</b>			
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>		
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 985 413	7 796 960
	Concours bancaires courants	15 975	151 283
	Emprunts et dettes financières diverses	52 501	53 902
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>Dettes d'exploitation</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 613 916	2 840 025
	Dettes fiscales et sociales	732 692	580 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	216 934	356 131	
Autres dettes	52 615	20 468	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total IV</b>	<b>10 670 046</b>	<b>11 799 071</b>
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>18 505 656</b>	<b>19 843 461</b>

(1) Dont à moins d'un an

4 921 170

5 092 268

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	339 097		339 097	382 389	-43 293	-11.32
Production vendue de biens	20 499 487	751 140	21 250 627	18 117 844	3 132 783	17.29
Production vendue de services	228 425	9 388	237 813	170 186	67 626	39.74
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>21 067 008</b>	<b>760 528</b>	<b>21 827 536</b>	<b>18 670 419</b>	<b>3 157 117</b>	<b>16.91</b>
Production stockée			-103 808	108 392	-212 200	-195.77
Production immobilisée				97 682	-97 682	-100.00
Subventions d'exploitation			13 167	5 333	7 833	146.88
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			231 774	40 682	191 092	469.72
Autres produits			1 214	1 310	-96	-7.34
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>21 969 883</b>	<b>18 923 820</b>	<b>3 046 064</b>	<b>16.10</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			202 494	166 625	35 869	21.53
Variation de stock (marchandises)			-9 413	-24 599	15 186	61.74
Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 392 198	14 658 739	733 460	5.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			23 015	-276 671	299 686	108.32
Autres achats et charges externes *			3 094 205	2 471 535	622 669	25.19
Impôts, taxes et versements assimilés			173 348	61 188	112 160	183.31
Salaires et traitements			1 602 688	1 702 382	-99 695	-5.86
Charges sociales			586 536	635 602	-49 066	-7.72
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			927 543	814 561	112 982	13.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 231	4 178	8 053	192.75
Dotations aux provisions						
Autres charges			73 319	98 907	-25 589	-25.87
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>22 078 163</b>	<b>20 312 447</b>	<b>1 765 716</b>	<b>8.69</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>-108 280</b>	<b>-1 388 628</b>	<b>1 280 348</b>	<b>92.20</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

\* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	22 635	22 574	61	0.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	31 701	70 678	-38 977	-55.15
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 828		4 828	
<b>Total V</b>	59 163	93 252	-34 088	-36.56
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	188 270	113 810	74 460	65.42
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 479	54 505	-50 027	-91.78
<b>Total VI</b>	192 748	168 316	24 433	14.52
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	-133 585	-75 064	-58 521	-77.96
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-241 864	-1 463 691	1 221 827	83.48
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 071	5 016	-2 945	-58.71
Produits exceptionnels sur opérations en capital	214 921	324 071	-109 150	-33.68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	216 992	329 087	-112 095	-34.06
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 125	18 877	-14 752	-78.15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 432	205 801	-177 369	-86.18
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 016	2 016		
<b>Total VIII</b>	34 574	226 694	-192 120	-84.75
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	182 418	102 393	80 025	78.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	22 246 039	19 346 158	2 899 880	14.99
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	22 305 485	20 707 457	1 598 028	7.72
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	-59 446	-1 361 298	1 301 852	95.63

\* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

120 383      102 406

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	21 723 728	100.00	18 876 494	100.00	2 847 235	15.08
+ Ventes de marchandises	339 097	100.00	382 389	100.00	-43 293	-11.32
- Coût d'achat des marchandises vendues	193 082	56.94	142 027	37.14	51 055	35.95
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	146 015	43.06	240 363	62.86	-94 348	-39.25
+ Production vendue	21 488 439	100.49	18 288 030	98.89	3 200 409	17.50
+ Production stockée ou déstockage	-103 808	-0.49	108 392	0.59	-212 200	-195.77
+ Production immobilisée			97 682	0.53	-97 682	-100.00
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	21 384 632	100.00	18 494 104	100.00	2 890 527	15.63
- Matières premières, approvisionnements consommés	15 415 213	72.09	14 382 068	77.77	1 033 145	7.18
- Sous traitance directe						
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	5 969 419	27.91	4 112 037	22.23	1 857 382	45.17
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	6 115 434	28.15	4 352 399	23.06	1 763 034	40.51
- Autres achats + charges externes **	2 741 647	12.62	2 295 724	12.16	445 923	19.42
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	3 373 787	15.53	2 056 676	10.90	1 317 112	64.04
+ Subventions d'exploitation	13 167	0.06	5 333	0.03	7 833	146.88
- Impôts, taxes et versements assimilés	173 348	0.80	61 188	0.32	112 160	183.31
- Salaires du personnel et Intérim	1 603 572	7.38	1 736 226	9.20	-132 654	-7.64
- Charges sociales du personnel	586 536	2.70	635 602	3.37	-49 066	-7.72
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	1 023 499	4.71	-371 006	-1.97	1 394 505	375.87
+ Autres produits de gestion courante	1 214	0.01	1 310	0.01	-96	-7.34
- Autres charges de gestion courante	73 319	0.34	98 907	0.52	-25 589	-25.87
+ Reprises amortissements provisions	483		1 121	0.01	-638	-56.90
- Dotations aux amortissements **	1 023 849	4.71	896 486	4.75	127 364	14.21
- Dotations aux provisions	12 231	0.06	4 178	0.02	8 053	192.75
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-84 203	-0.39	-1 368 146	-7.25	1 283 943	93.85
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	59 163	0.27	93 252	0.49	-34 088	-36.56
- Charges financières **	216 825	1.00	188 797	1.00	28 028	14.85
<b>RESULTAT COURANT</b>	-241 864	-1.11	-1 463 691	-7.75	1 221 827	83.48
+ Produits exceptionnels	216 992	1.00	329 087	1.74	-112 095	-34.06
- Charges exceptionnelles	34 574	0.16	226 694	1.20	-192 120	-84.75
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	182 418	0.84	102 393	0.54	80 025	78.15
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
<b>RESULTAT NET</b>	-59 446	-0.27	-1 361 298	-7.21	1 301 852	95.63

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois  
 \*\* Retraitement du crédit bail

**ANNEXES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 505 655.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 21 827 535.99 Euros et dégagant un déficit de -59 446.38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Paulic Meunerie a mis en place un contrat d'affacturage auprès de la société BPCE Factor en mars 2023, dans l'objectif de faciliter le financement du besoin en fonds de roulement induit par la croissance de son activité.

Au cours du premier semestre 2023, Paulic Meunerie a mis en vente d'anciens sites de production fermés depuis de nombreuses années : les moulins de la Rochepirou, situé à Priziac, et le moulin de Keransquer à Roudouallec. Ce dernier a été vendu.

Début novembre, la tempête Ciaran, événement exceptionnel, ayant fortement frappé la Bretagne, a touché le site de Paulic Meunerie à Saint-Gérand. Ce sinistre a engendré des dégâts matériels, affectant les capacités de production de Paulic Meunerie pendant quelques semaines avec un impact sur l'activité et la marge. Paulic Meunerie dispose de polices d'assurance lui permettant de couvrir les dommages matériels et la perte d'exploitation induite. Par conséquent, sur la base d'une valorisation à dire d'expert, une provision pour indemnisation 180K€ a été inscrite en produit sur l'exercice 2023.

#### **Continuité d'exploitation et Analyse du risque de liquidité :**

Paulic Meunerie a achevé la mise en service de ses investissements portant sur les métiers historiques et poursuit la progression de son activité commerciale. En outre, après la fermeture du site de Seglien, l'activité se concentre sur le site principal de Saint-Gérand, permettant des économies d'échelles.

A la suite d'une année 2022 marquée par la survenance du conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur le prix des matières premières, l'exercice 2023 aura été marqué par une phase de consolidation des prix du blé et de leur volatilité. Parallèlement, les mesures adoptées pour gagner en réactivité sur nos évolutions tarifaires ont porté leurs fruits et permis une progression prononcée du taux de marge brute.

La charge d'électricité en 2023 est en très forte augmentation. Néanmoins, Paulic Meunerie a pu répercuter cette hausse dans ses tarifs, ce qui a été généralement accepté et compris, étant donné le caractère exceptionnel et généralisé de la crise portant sur le coût de l'énergie.

Hormis la charge d'électricité, Paulic Meunerie a mis à profit sa politique d'optimisation industrielle initiée en 2022. Alors que l'activité progresse, il en découle des réductions en valeur absolue sur une majorité des postes de charges.

Sur le plan du personnel, après une période où la politique RH privilégiait plus de " sécurité " dans un contexte de marché du travail très tendu et de risques liés au démarrage de nouveaux outils industriels, l'entreprise a orienté sa stratégie vers plus de performance économique. Cette direction a été favorisée par la fermeture du site de Seglien et certains départs en retraite, dans un contexte de renforcement de la saturation des outils industriels récemment mis en service.

En 2024, Paulic Meunerie entend maintenir sa montée en puissance sur les métiers historiques,

performer dans son exploitation et démarrer l'exploitation commerciale de son nouvel outil d'ozonation vers de nouveaux marchés à valeur ajoutée (Nourrifibre).

Compte tenu :

- o Du niveau d'activité attendu en 2024,
- o De l'amélioration de la marge brute en cours,
- o Des facilités de financement à court terme dont dispose le groupe auprès de ses partenaires bancaires,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Au 31 mars 2024, l'activité du site de Plounevez-Quintin est transférée à Saint-Gérand, permettant de concentrer l'ensemble des activités de l'entreprise sur un site (contre trois initialement) et bénéficier ainsi d'économies d'échelle grâce à l'optimisation de l'occupation des locaux et matériel et à celle des flux logistiques.

Parallèlement, Paulic Meunerie met en service le nouveau procédé industriel d'ozonation, permettant de libérer de nouvelle capacité de production sur les marchés à forte valeur ajoutée de ses produits ozonés, tels que Qualista® et Nourrifibre®.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (rgl ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires**

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	102 900	22 048
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 814 969	20 530
Terrains	172 567		
Constructions sur sol propre	5 877 729		43 603
Constructions sur sol d'autrui	213 126		
Installations générales agencements aménagements des constructions	71 113		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 954 041		514 176
Installations générales agencements aménagements divers	575 581		7 420
Matériel de transport	172 650		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	140 862		8 310
Immobilisations corporelles en cours	2 426 555		309 005
	<b>TOTAL</b>	<b>17 604 223</b>	<b>882 514</b>
Autres participations	517 365		
Autres titres immobilisés	322		
Prêts, autres immobilisations financières	68 587		92 843
	<b>TOTAL</b>	<b>586 274</b>	<b>92 843</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 108 365</b>	<b>1 017 935</b>

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	1 060	123 888
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	22 048	2 801 273
Terrains		16 769	155 797
Constructions sur sol propre		152 449	5 768 883
Constructions sur sol d'autrui		24 550	188 576
Installations générales agencements aménagements constr.		71 113	71 113
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		162 979	8 305 237
Installations générales agencements aménagements divers		16 243	566 757
Matériel de transport		10 000	162 650
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 365	142 807
Immobilisations corporelles en cours	404 533	0	2 331 026
	<b>TOTAL</b>	<b>404 533</b>	<b>17 692 848</b>
Autres participations			517 365
Autres titres immobilisés			322
Prêts, autres immobilisations financières		0	161 430
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>679 117</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>426 581</b>	<b>21 297 125</b>

## ANNEXE

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Frais établissement recherche développement	TOTAL	82 588	24 722	1 060	106 250	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	46 370	13 206	607	58 969	
Terrains		111 308	413		111 721	
Constructions sur sol propre		1 199 940	213 182	152 449	1 260 673	
Constructions sur sol d'autrui		200 431	1 508	24 550	177 389	
Installations générales agencements aménagements constr.		66 514	954		67 468	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 309 655	636 765	162 888	3 783 532	
Installations générales agencements aménagements divers		508 200	11 688	16 243	503 646	
Matériel de transport		147 624	8 604	10 000	146 228	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		114 926	10 593	6 365	119 155	
TOTAL		5 658 599	883 707	372 495	6 169 812	
TOTAL GENERAL		5 787 557	921 635	374 161	6 335 031	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	24 722				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	13 206				
Terrains		413				
Constructions sur sol propre		213 182				
Constructions sur sol d'autrui		1 508				
Instal.générales agenc.aménag.constr.		954				
Instal.techniques matériel outillage indus.		636 765				
Instal.générales agenc.aménag.divers		11 688				
Matériel de transport		8 604				
Matériel de bureau informatique mobilier		10 593				
TOTAL		883 707				
TOTAL GENERAL		921 635				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		21 083		5 908	15 175	

## ANNEXE

### Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	6 347	2 016			8 363
<b>TOTAL</b>	<b>6 347</b>	<b>2 016</b>			<b>8 363</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	31 701		31 701		
Sur autres immobilisations financières	15 000				15 000
Sur comptes clients	9 680	12 231	483		21 428
<b>TOTAL</b>	<b>56 381</b>	<b>12 231</b>	<b>32 184</b>		<b>36 428</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 728</b>	<b>14 247</b>	<b>32 184</b>		<b>44 791</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		12 231	483		
financières			31 701		
exceptionnelles		2 016			

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	15 000	15 000	
Autres immobilisations financières	146 430	146 430	
Clients douteux ou litigieux	63 485	63 485	
Autres créances clients	889 281	889 281	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 024	1 024	
Impôts sur les bénéfices	6 037	6 037	
Taxe sur la valeur ajoutée	289 012	289 012	
Divers état et autres collectivités publiques	35 100	35 100	
Groupe et associés	86 024	86 024	
Débiteurs divers	251 508	251 508	
Charges constatées d'avance	6 199	6 199	
<b>TOTAL</b>	<b>1 789 100</b>	<b>1 789 100</b>	

## ANNEXE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	20 453	20 453		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 980 934	1 232 058	4 012 821	1 736 055
Emprunts et dettes financières divers	-2 500	-2 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 613 916	2 613 916		
Personnel et comptes rattachés	271 109	271 109		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	301 468	301 468		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 062	19 062		
Autres impôts taxes et assimilés	141 054	141 054		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	216 934	216 934		
Groupe et associés	55 001	55 001		
Autres dettes	52 615	52 615		
<b>TOTAL</b>	<b>10 670 046</b>	<b>4 921 170</b>	<b>4 012 821</b>	<b>1 736 055</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	821 000			

### Composition du capital social

Différentes catégories de titres	valeurs n ominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	0.3300	4 615 085			4 615 085

**Frais de recherche appliquée et de développement**

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client		1 491 317		1 491 317
Total 1		1 491 317		1 491 317
Total général				1 491 317
Dont inscrit au compte 203 du bilan				123 888

Les frais de recherche et développement immobilisés en 2023 s'élèvent à la somme de 0€, soit un total cumulé de 1 491 317€ au 31 décembre 2023, dont 101 840€ sont amortis depuis 2018, 22 048€ amortis depuis 2023 et 1 367 429€ correspondent à des en-cours de frais de recherche et développement.

Ce dernier poste se décompose en 619 012€ pour le programme de développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen de traitement à l'ozone de 3<sup>ème</sup> génération et de 748 418€ pour le programme de R&D "Qualista Expert" visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen.

Le groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis:- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, - Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, - Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel, - Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité, - Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, - Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne "immobilisations incorporelles". Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues. Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition d'un prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée. Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

### **Fonds commercial**

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants:

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- Périmètre : croissance organique exclusivement;
- Durée du businessplan : 5 ans ;
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 8,92 %.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

**Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
brevet farine	8 518	33.00
brevet harpe noire	2 083	33.00
depot de marque tradinoire	215	
brevet la sarrasine	2 083	33.00

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

**Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition sont inscrits à l'actif et amortis de manière dérogatoire sur 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.  
Le cycle de production de la société ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

### **Evaluation des produits et en cours**

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Dépréciation des stocks**

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font l'objet de provision à la date de clôture selon la méthode suivante:

- ancienneté des créances supérieures à 12 mois: 25% de dotation
  - ancienneté des créances supérieures à 24 mois: 50% de dotation
  - ancienneté des créances supérieures à 36 mois: 100% de dotation
- Excepté situation particulière justifiant un traitement différent.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières de placement sont de :

- compte Invest Securities: 45 315.84€
- obligations: 197 000€

**Dépréciation des valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Disponibilités en devises**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	43 481
Autres créances	62 094
Disponibilités	10 000
Total	115 575

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 162
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	602 026
Dettes fiscales et sociales	349 505
Autres dettes	16 576
Total	975 270

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 199
Total	6 199

**Charges à répartir sur plusieurs exercices**

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	15 175	
Total	15 175	

La société applique l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt sur la durée des crédits.

Le taux d'amortissement correspond à la durée des crédits, soit de 7 à 15 ans suivants les emprunts.

**Subventions d'équipement**

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation du chiffre d'affaires net**

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	339 096
VENTES DE PRODUITS FINIS	21 321 090
PRESTATIONS DE SERVICES	167 350
Total	21 827 536

Répartition par secteur géographique	Montant
VENTES ET PRESTATIONS FRANCE	21 067 008
VENTES ET PRESTATIONS CEE	751 250
VENTES ET PRESTATIONS HORS CEE	9 278
Total	21 827 536

**Rémunération des dirigeants**

Pas de rémunération sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	18
Employés	27
Total	49

**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées****Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

	Montant
Résultat de l'exercice	-59 446
Résultat avant impôt	-59 446
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	2 016
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	-57 430

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles****Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	1 050 000
Montant restant dû en capital	:	782 668
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	BNP
Montant initial de cette garantie	:	1 050 000
Montant restant dû en capital	:	778 083
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	BPA
Montant initial de cette garantie	:	1 050 000
Montant restant dû en capital	:	764 074
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	159 266
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	:	BPGO
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	139 152
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	:	B.N.P.
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	159 578
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	605 000
Montant restant dû en capital	:	402 650
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	B.P.A.
Montant initial de cette garantie	:	605 000
Montant restant dû en capital	:	403 326
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	B.N.P.
Montant initial de cette garantie	:	605 000
Montant restant dû en capital	:	401 130
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET

## ANNEXE

: MATERIEL 3 CO-FINANCEURS

Emprunt du : BPGO  
Montant initial de cette garantie : 100 000  
Montant restant dû en capital : 57 266  
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE  
Montant initial de cette garantie : 100 000  
Montant restant dû en capital : 54 589  
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

#### Engagements reçus

### Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			191 150	358 790	549 940
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				83 410	83 410
- dotations de l'exercice				62 794	62 794
Total				146 204	146 204
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			87 999	115 637	203 636
- exercice			28 409	91 973	120 383
Total			116 408	207 610	324 018
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			28 409	91 973	120 383
- entre 1 et 5 ans			54 451	180 777	235 229
Total			82 861	272 751	355 612

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la somme de 97 878€. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres pour calculer l'indemnités sont les suivantes:

- départ à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- turn over faible
- taux d'actualisation de 3.17%
- taux d'augmentation des salaires de 1% comme l'année précédente

**Accroissements et allègements dette future d'impôt**

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	2 016
Total des accroissements	2 016

**Identité des sociétés mères consolidant les comptes**

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
PAULIC MEUNERIE	SA	1 522 978	LE GOURET SAINT GERAND

## Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société PAULIC Meunerie SA  
56920 SAINT GERAND

Société <b>A. Renseignements détaillés</b>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS GREEN TECHNOLOGIE - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	8 000		100.00					2 053 525			

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QUOTE PART AMORTISSEMENT SUBVENTION	151 350	
- PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	63 571	
- SOLDE CLIENTS ET FOURNISSEURS	2 071	
Total	216 992	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES ET AMENDES	297	
- PANEMEX LITIGE ET FRAIS LOCATION	764	
- MECENAT 2017 ET SYMELIA	3 065	
- AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	2 016	
- VNC IMMOBILISATION	28 432	
Total	34 574	

#### Transferts de charges

Nature	Montant
REVENTE DECHETS	5
TRANSFERTS SUR CHARGES EXPLOITATION	16 952
REMBOURSEMENT TIPP	29 091
REMBOURSEMENT FORMATION	1 380
TRANSFERT DE CHARGE PERSONNELLE	3 551
PERTE EXPLOITATION SUITE TEMPETE	162 917
REMBOURSEMENT DEGAT TEMPETE	18 115
Total	232 011

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023  
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



## BILAN CONSOLIDE

En €uros	Note	31-déc.-2023	31-déc.-2022
		Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		17 638	20 312
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		89 799	165 937
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		1 369 679	1 401 048
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 / 6</b>	<b>2 827 620</b>	<b>2 937 801</b>
Terrains et constructions		4 567 118	4 756 342
Installations tech., matériels et outillages industriels		4 633 325	4 813 468
Autres immobilisations corporelles		366 604	457 908
Immobilisations corporelles en cours		2 331 026	2 426 555
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 / 6</b>	<b>11 898 074</b>	<b>12 454 272</b>
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		146 752	53 909
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7</b>	<b>154 038</b>	<b>61 195</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>14 879 731</b>	<b>15 453 267</b>
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	558 667	581 682
Stocks de produits finis et marchandises	8	807 539	901 934
Avances et acomptes versés sur commandes		13 797	10 646
Clients et comptes rattachés	9	897 545	1 595 857
Autres créances	10	1 700 190	1 813 987
Compte de régularisation actif	10	21 374	25 746
Disponibilités	11	574 529	637 272
<b>Actif circulant</b>		<b>4 573 641</b>	<b>5 567 123</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>19 453 372</b>	<b>21 020 391</b>

En €uros	Note	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Capital social		1 522 978	1 522 978
Primes		7 718 987	7 718 987
Réserves consolidées		(2 457 822)	(1 384 663)
Résultat de l'exercice		(68 227)	(1 073 159)
Autres fonds propres		681 496	682 693
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>12</b>	<b>7 397 412</b>	<b>7 466 835</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>12</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>13</b>	<b>97 878</b>	<b>103 501</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	6 982 913	7 796 960
Emprunts et dettes financières diverses	14	424 007	672 847
Avances et acomptes reçus sur commande		16 576	13 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 356 380	2 662 496
Dettes fiscales et sociales	15	748 857	587 972
Autres dettes	16	219 180	356 745
Produits constatés d'avance	17	1 210 169	1 359 467
<b>Total dettes</b>		<b>11 958 083</b>	<b>13 450 055</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>19 453 372</b>	<b>21 020 391</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	18	21 827 536	18 670 419
Autres produits d'exploitation	19	299 321	387 835
Achats et variation de stocks	20	(15 608 455)	(14 524 936)
Autres achats et charges externes	21	(2 970 321)	(2 394 366)
Impôts, taxes et versements assimilés		(173 707)	(61 533)
Charges de personnel	22	(2 189 224)	(2 337 984)
Autres charges d'exploitation	26	(1 439)	(3 504)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	(1 154 596)	(1 030 124)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>29 115</b>	<b>(1 294 192)</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>29 115</b>	<b>(1 294 192)</b>
Charges et produits financiers		(169 222)	(149 418)
Charges et produits exceptionnels		21 346	(17 109)
Impôts sur les résultats		50 534	387 559
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	27	<b>(68 226)</b>	<b>(1 073 159)</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(68 226)</b>	<b>(1 073 159)</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>(68 226)</b>	<b>(1 073 159)</b>
<i>Résultat par action</i>		<i>(0.01)</i>	<i>(0.23)</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>(0.01)</i>	<i>(0.23)</i>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En Euros	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net consolidé		(68 227)	(1 073 159)
Amortissements et provisions	6 / 9 / 13	1 130 835	1 005 703
Plus et moins-values de cession		(23 567)	2 797
Impôts différés	29	(50 534)	(387 559)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>988 507</b>	<b>(452 218)</b>
<b>Variation des frais financiers</b>		<b>1 979</b>	<b>3 927</b>
Variation des stocks	8	117 410	(409 662)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	1 077 894	462 889
Variation des dettes d'exploitation	15 / 16	(142 221)	277 966
<b>Variation nette exploitation</b>		<b>1 053 083</b>	<b>331 193</b>
Variation des créances hors exploitation	10	(217 546)	451 342
Variation des dettes hors exploitation	16	(137 566)	(515 812)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	(144 926)	(111 921)
<b>Variation nette hors exploitation</b>		<b>(500 038)</b>	<b>(176 391)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>555 023</b>	<b>158 729</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>1 543 530</b>	<b>(293 489)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(20 530)	(113 029)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(477 980)	(1 281 217)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(92 843)	(413 366)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	52 000	
Cessions d'immobilisations financières	7		403 008
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(539 353)</b>	<b>(1 404 604)</b>
Augmentation de capital		0	(4 558)
Variation des subventions d'investissement			
Emissions d'emprunts	14	6 401	300 000
Remboursement d'emprunts	14	(942 043)	(892 781)
Variation des comptes courants d'associés	14	1 099	(14 118)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(934 543)</b>	<b>(611 456)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>69 633</b>	<b>(2 309 550)</b>
Trésorerie d'ouverture		491 603	2 801 153
Trésorerie de clôture		561 236	491 603
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		<i>331 937</i>	<i>388 941</i>
<i>dont concours bancaires courants</i>		<i>(13 293)</i>	<i>(145 668)</i>
<i>dont VMP</i>		<i>242 316</i>	<i>246 961</i>
<i>dont caisse</i>		<i>276</i>	<i>1 370</i>

## **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Autres	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Total capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>4 615 085</b>	<b>1 522 978</b>	<b>7 714 657</b>	<b>19 798</b>	<b>(1 395 576)</b>	<b>565 097</b>	<b>8 426 954</b>	<b>0</b>	<b>8 426 954</b>
Affectation du résultat 31/12/2021				- 1 395 576	1 395 576		0		0
Augmentation de capital		0	4 330	(8 886)			(4 556)		(4 556)
Subventions d'investissement						117 596	117 596		117 596
Résultat de l'exercice 31/12/2022					(1 073 159)		(1 073 159)		(1 073 159)
<b>Total capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>4 615 085</b>	<b>1 522 978</b>	<b>7 718 987</b>	<b>(1 384 664)</b>	<b>(1 073 159)</b>	<b>682 693</b>	<b>7 466 835</b>	<b>0</b>	<b>7 466 835</b>
Affectation du résultat 31/12/2022				- 1 073 159	1 073 159		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(1 196)	(1 196)		(1 196)
Résultat de l'exercice 31/12/2023					(68 226)		(68 226)		(68 226)
<b>Total capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>4 615 085</b>	<b>1 522 978</b>	<b>7 718 987</b>	<b>(2 457 823)</b>	<b>(68 226)</b>	<b>681 497</b>	<b>7 397 412</b>	<b>0</b>	<b>7 397 412</b>

## **GROUPE PAULIC MEUNERIE**

### **NOTES ANNEXES**



## **NOTES ANNEXES**

### **NOTE 1 : LA SOCIETE**

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

### **NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 13/05/2024.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

#### **2.1. Méthodes de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2023, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées"

## 2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2023 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

## 2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et remplacé par le nouveau règlement comptable ANC 2020-01 sont appliquées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

Méthodes de référence	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

## 2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent l'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

## **2.5. Ecart d'acquisition**

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts),

Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019 ; l'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé en exploitation compte tenu de son affectation aux brevets Oxygreen®.

## **NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

### ***3.1. Immobilisations incorporelles***

#### *Frais de recherche et développement*

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3<sup>ème</sup> génération,

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

### **3.2. Fonds commercial**

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 9,19%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

### **3.3. Immobilisations corporelles**

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

### **3.4. Subventions d'investissements**

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1er janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

### **3.5. Opérations de location financement**

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **3.6 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **3.7. Stocks et produits en cours**

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

### **3.8. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

### **3.9. Trésorerie**

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

### **3.10. Capital**

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

### **3.11. Provisions et passifs éventuels**

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite**

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2023 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 3,17%
- Taux de charges sociales patronales : 37 % pour non cadres, 45% pour cadres

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2023 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 3,17% au 31 décembre 2023 contre 3,73% au 31 décembre 2022.

### **3.13. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

### **3.14. Impositions différées**

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2023 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

### **3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

### **3.16. Marge brute**

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

### **3.17. Produits et charges exceptionnels**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **3.18. Crédit d'Impôt Recherche**

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

Le Règlement ANC 2020-01 ne prévoyant pas de traitement spécifique, la comptabilisation du CIR pour les comptes consolidés est définie par le PCG, c'est-à-dire obligatoirement en diminution de l'impôt sur les bénéfices pour les CIR obtenus à compter du 1er janvier 2021.

Pour les CIR obtenus avant 2021, les entreprises avaient le choix entre deux options :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux (en diminution de l'impôt).
- reclasser dans les comptes consolidés le CIR en tant que subvention d'exploitation, en autres produits d'exploitation.

Dans ce cadre, l'ANC autorise une présentation du produit de CIR sur une ligne du résultat d'exploitation consolidé sur une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du Règlement.

Dans le prolongement des pratiques précédemment adoptées et conformément à la période de transition autorisée, le groupe PAULIC MEUNERIE avait décidé de comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation ».

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Paulic Meunerie n'a pas enregistré de CIR dans ses comptes.

### **3.19. Résultat par action**

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## **NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

### **4.1 Evénements significatifs des périodes présentées**

Paulic Meunerie a mis en place un contrat d'affacturage auprès de la société BPCE Factor en mars 2023, dans l'objectif de faciliter le financement du besoin en fonds de roulement induit par la croissance de son activité.

Au cours du premier semestre 2023, Paulic Meunerie a mis en vente d'anciens sites de production fermés depuis de nombreuses années : les moulins de la Rocheperriou, situé à Priziac, et le moulin de Keransquer à Roudouallec. Ce dernier a été vendu.

Début novembre, la tempête Ciaran, événement exceptionnel, ayant fortement frappé la Bretagne, a touché le site de Paulic Meunerie à Saint-Gérand. Ce sinistre a engendré des dégâts matériels, affectant les capacités de production de Paulic Meunerie pendant quelques semaines avec un impact sur l'activité et la marge. Paulic Meunerie dispose de polices d'assurance lui permettant de couvrir les dommages matériels et la perte d'exploitation induite. Par conséquent, sur la base d'une valorisation à dire d'expert, un produit à recevoir a été inscrit sur l'exercice 2023 au titre de l'indemnisation d'assurance, pour un montant de 180 312,44 €.

### **4.2 Evénements significatifs postérieurs à la clôture**

Au 31 mars 2024, l'activité du site de Plounevez-Quintin est transférée à Saint-Gérand, permettant de concentrer l'ensemble des activités de l'entreprise sur un site (contre trois initialement) et bénéficier ainsi d'économies d'échelle grâce à l'optimisation de l'occupation des locaux et matériels et à celle des flux logistiques. Pour l'heure, ce site n'est pas décommissionné et reste disponible afin d'assurer une continuité d'activité sur l'ozonation.

Parallèlement, Paulic Meunerie met en service au 31/03/2024 le nouveau procédé industriel d'ozonation au , permettant de libérer de nouvelle capacité de production sur les marchés à forte valeur ajoutée de ses produit ozonés, tels que Qualista® et Nourrifibre®.

### **4.3 Continuité d'exploitation et Analyse du risque de liquidité :**

Paulic Meunerie a achevé la mise en service de ses investissements portant sur les métiers historiques et poursuit la progression de son activité commerciale. En outre, après la fermeture du site de Seglien, l'activité se concentre sur le site principal de Saint-Gérand, permettant des économies d'échelles.

A la suite d'une année 2022 marquée par la survenance du conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur le prix des matières premières, l'exercice 2023 aura été marqué par une phase de consolidation des prix du blé et de leur volatilité. Parallèlement, les mesures adoptées pour gagner en réactivité sur nos évolutions tarifaires ont porté leurs fruits et permis une progression prononcée du taux de marge brute.

La charge d'électricité en 2023 est en très forte augmentation. Néanmoins, Paulic Meunerie a pu répercuter cette hausse dans ses tarifs, ce qui a été généralement accepté et compris, étant donné le caractère exceptionnel et généralisé de la crise portant sur le coût de l'énergie.

Hormis la charge d'électricité, Paulic Meunerie a mis à profit sa politique d'optimisation industrielle initiée en 2022. Alors que l'activité progresse, il en découle des réductions en valeur absolue sur une majorité des postes de charges.

Sur le plan du personnel, après une période où la politique RH privilégiait plus de « sécurité » dans un contexte de marché du travail très tendu et de risques liés au démarrage de nouveaux outils industriels, l'entreprise a orienté sa stratégie vers plus de performance économique. Cette direction a été favorisée par la fermeture du site de Seglien et certains départs en retraite, dans un contexte de renforcement de la saturation des outils industriels récemment mis en service.

En 2024, Paulic Meunerie entend maintenir sa montée en puissance sur les métiers historiques, performer dans son exploitation et démarrer l'exploitation commerciale de son nouvel outil d'ozonation vers de nouveaux marchés à valeur ajoutée (Nourrifibre).

Par ailleurs, l'entreprise a réussi à renégocier son contrat de fourniture d'électricité, permettant une baisse de cette charge en 2024 et une autre en 2025.

Compte tenu :

- Du niveau d'activité attendu en 2024,
- De l'amélioration de la marge brute en cours,
- Des facilités de financement à court terme dont dispose le groupe auprès de ses partenaires bancaires,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

## NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2023, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Frais de recherche et développement	101 840			22 048	123 888
Concessions, brevets, marques, licences	1 480 199	18 280	(607)		1 497 872
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	1 401 048	2 250	(11 571)	(22 048)	1 369 679
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 333 591</b>	<b>20 530</b>	<b>(12 178)</b>	<b>0</b>	<b>4 341 943</b>
Terrains	172 567		(16 769)		155 798
Constructions	6 161 968	24 600	(176 999)	19 003	6 028 572
Installations techniques	8 796 279	128 646	(162 981)	385 530	9 147 474
Installations techniques en location financement	549 965				549 965
Autres immobilisations corporelles	889 852	15 729	(32 607)		872 974
Autres immos corporelles en location financement	856 756				856 756
Immobilisations corporelles en cours	2 426 555	309 005		(404 533)	2 331 027
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 853 942</b>	<b>477 980</b>	<b>(389 356)</b>	<b>0</b>	<b>19 942 566</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 187 533</b>	<b>498 510</b>	<b>(401 534)</b>	<b>0</b>	<b>24 284 509</b>

Au 31 décembre 2023, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 1 370 K€.

Ce poste correspond :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen© (la mise en service se fera concomitamment au déploiement commercial de cette nouvelle activité, attendue à partir du début de l'exercice 2025),
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3<sup>ème</sup> génération, dont la mise en service a eu lieu, avec le nouveau réacteur d'ozonation, le 31/03/2024.
- A la refonte du site internet.

La ventilation des immobilisation incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations incorporelles en cours	Au 1er janvier 2022	Dépenses activées en 2022	Au 31 décembre 2022	Dépenses activées sur 2023	Mises en services 2023	Au 31 décembre 2023
Oxygreen 3ème génération	565 396	53 616	619 012			619 012
Qualista Expert	726 399	22 019	748 418			748 418
Nouveau procédé Blé noir		22 047	22 047		(22 047)	0
Nouveau logiciel		11 571	11 571	(11 571)		0
Refonte site internet				2 249		2 249
<b>Total</b>	<b>1 291 795</b>	<b>109 253</b>	<b>1 401 048</b>	<b>(9 322)</b>	<b>(22 047)</b>	<b>1 369 679</b>

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations corporelles en cours concernent le nouveau programme de mise en place d'un réacteur d'ozonation des grains. La date de mise en service a eu lieu à la fin du premier trimestre 2024.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 567 K€, de matériels de transports pour 163 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 143 K€.

## **NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Au 31 décembre 2023, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2023	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Frais de recherche et développement	81 528	24 722			106 250
Concessions, brevets, marques, licences	1 314 261	94 418	(606)		1 408 073
Fonds commercial et droits de moutures					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 395 789</b>	<b>119 140</b>	<b>(606)</b>	<b>0</b>	<b>1 514 323</b>
Aménagements terrains	111 308	413			111 721
Constructions	1 466 886	215 644	(176 999)		1 505 531
Installations techniques	4 140 110	636 765	(162 888)	11 785	4 625 772
Installations techniques en location financement	392 668	57 462		(11 785)	438 345
Autres immobilisations corporelles	771 509	30 885	(32 608)		769 786
Autres immos corporelles en location financement	517 190	76 148			593 338
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 399 671</b>	<b>1 017 317</b>	<b>(372 495)</b>	<b>0</b>	<b>8 044 493</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>8 795 460</b>	<b>1 136 457</b>	<b>(373 101)</b>	<b>0</b>	<b>9 558 816</b>

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

## **NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2023	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2023
Titres de participation	7 286				7 286
Prêts	15 000				15 000
Autres immobilisations financières	53 909	92 843			146 752
<b>Valeurs brutes</b>	<b>76 195</b>	<b>92 843</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>169 038</b>
Titres de participation	0				0
Prêts	(15 000)				(15 000)
Autres immobilisations financières	0				0
<b>Dépréciations</b>	<b>(15 000)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(15 000)</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>	<b>61 195</b>	<b>92 843</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 038</b>

Les titres de participations comprennent :

- Des parts sociales CREDIT AGRICOLE pour 2,2K€ ;
- Une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ ;

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Developpement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières correspondent :

- Au versement en 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret.
- Au fonds de garantie lié au financement d'une partie de notre poste client par notre Factor (83 K€).

## **NOTE 8. STOCKS**

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Stocks de matières premières	558 667	581 682
Stocks de produits finis et marchandises	807 539	901 934
<b>Total</b>	<b>1 366 206</b>	<b>1 483 616</b>

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

## **NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

En Euros	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Clients et comptes rattachés	918 973	1 605 537
Provisions pour dépréciations	(21 428)	(9 680)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>897 545</b>	<b>1 595 857</b>
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>462 384</i>	<i>1 233 378</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>72 657</i>	<i>68 549</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>90 174</i>	<i>23 798</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>117 371</i>	<i>37 838</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>58 553</i>	<i>49 153</i>
<i>dont créances à plus d' 1 an</i>	<i>96 406</i>	<i>55 273</i>

Le poste client au 31/12/2023 est en forte réduction (-698 K€). Cela s'explique par la mise en place d'un contrat d'affacturage auprès de BPCE Factor (471 K€ d'encours au 31/12/2023) et par le renforcement de notre politique de gestion de nos créances clients.

Au 31 décembre 2023, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2023	Augmentations / Dotations	Diminutions	31-déc.-2023
Provisions pour dépréciations	9 680	12 231	(483)	21 428
<b>TOTAL</b>	<b>9 680</b>	<b>12 231</b>	<b>(483)</b>	<b>21 428</b>

## **NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En €uros	31-déc.-2023		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	6 037		6 037
Etat, Impôt sur les sociétés	0	0	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	289 930	289 930	
Impôts différés actif	1 200 356		1 200 356
Autres créances fiscales	35 100	35 100	
Subventions à recevoir	0	0	
Autres créances	25 658	25 658	
<b>Sous-Total</b>	<b>1 557 081</b>	<b>350 688</b>	<b>1 206 393</b>
Charges constatées d'avance	6 199	6 199	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	15 175	5 907	9 268
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 578 455</b>	<b>362 794</b>	<b>1 215 661</b>
Provisions pour dépréciations			
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 578 455</b>	<b>362 794</b>	<b>1 215 661</b>

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

## **NOTE 11. DISPONIBILITES**

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En €uros	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Valeurs mobilières de placement	242 316	246 961
Comptes bancaires courants	329 047	388 941
Caisse	3 166	1 370
Concours bancaires courants	(13 293)	(145 668)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>561 236</b>	<b>491 603</b>

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 45 K€,
- De la souscription d'obligations pour 197 K€.

## **NOTE 12. CAPITAL SOCIAL**

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327.31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

### **Contrat de liquidité**

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, une perte nette de 4k€ est constatée dans le résultat financier.

### **Autres fonds propres**

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions accordées sur l'exercice et comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :

- la subvention d'investissement de 702 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans la cadre du plan de relance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3ème génération ;

- la quote-part pour laquelle les conditions suspensives sont levées (soient 210 K€) de la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021, pour 500 K€ au total, relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

Elles sont comptabilisées pour leur montant net d'impôt, soit respectivement 524 K€ et 158K€.

### **NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2023	Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2023
Prov. indemnités de départ à la retraite	103 501		(5 623)	97 878
<b>Total</b>	<b>103 501</b>	<b>0</b>	<b>(5 623)</b>	<b>97 878</b>

### **NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2023	Emissions	Remboursements	Au 31 décembre 2023
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 796 961	6 401	(820 449)	6 982 913
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>7 796 961</b>	<b>6 401</b>	<b>(820 449)</b>	<b>6 982 913</b>
Dettes financières - Location financement	467 327	0	(114 360)	352 967
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	151 618	0	(135 579)	16 039
Comptes courants d'actionnaires	53 902	1 099	0	55 001
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>672 847</b>	<b>1 099</b>	<b>(249 939)</b>	<b>424 007</b>
<b>Total</b>	<b>8 469 808</b>	<b>7 500</b>	<b>(1 070 387)</b>	<b>7 406 920</b>

Echéancement (en €) au 31 décembre 2023	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 982 913	1 234 037	4 012 821	1 736 055
Dettes financières - Location financement	352 967	116 032	236 935	
Concours bancaires courants	16 039	16 039		
Comptes courants d'actionnaires	55 001	55 001		
<b>Total</b>	<b>7 406 920</b>	<b>1 421 109</b>	<b>4 249 756</b>	<b>1 736 055</b>
dont partie à taux variable	474 366	137 189	276 820	60 358
dont partie à taux fixe	6 932 554	1 283 920	3 972 936	1 675 697
dont partie à taux non rémunérée				

### ***Emprunts auprès des établissements de crédit***

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2<sup>ème</sup> génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CE (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€).

Sur l'exercice 2022, la société a souscrit à 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 300 K€ :

- 1 emprunt « rebond » pour 50 K€ auprès de BPI ;
- 1 emprunt « Innov » pour 250 K€ auprès de BPI.

### ***Crédits-baux***

Idem 2022. Pas de nouveau contrat souscrit au cours de l'exercice 2023.

### ***Comptes courants d'associés***

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic pour 37 K€

### ***Covenant financiers***

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

## **NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION**

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 356 380	2 662 496
Dettes sociales	572 577	535 910
Dettes fiscales (TVA, ...)	176 280	52 062
<b>Total</b>	<b>3 105 237</b>	<b>3 250 468</b>

## NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En Euros	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Fournisseurs d'immobilisations	216 934	354 499
Autres dettes	2 246	2 246
<b>Total</b>	<b>219 180</b>	<b>356 745</b>

## NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

A noter que les deux nouvelles subventions accordées sur l'exercice sont constatées dans les capitaux propres dans le poste « autres fonds propres ».

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 31.12.2023	Subvention nette comptabilisée au 31.12.2023	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		72 000		4 000	4 000	
France Agrimer	20 873		15 030		835	835	
Région Bretagne	725 989		523 302		67 899	53 988	
Feader	818 669		599 838		76 563	60 876	
BPI France Relance	701 757		698 337	350 879	2 052	1 368	
Feader Innovation	500 000	289 676	210 324				
<b>Total</b>	<b>2 867 288</b>	<b>289 676</b>	<b>2 118 830</b>	<b>350 879</b>	<b>151 350</b>	<b>0</b>	<b>121 067</b>

*Dont comptabilisation en produits constatés d'avance*

1 210 169

*Dont comptabilisation en autres fonds propres*

908 661

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par FEADER INNOVATION de 500 K€, 42,8% de celle-ci sont reconnus. En l'absence d'investissement sur l'exercice 2023, le taux de reconnaissance de cette subvention n'a pas bougé.

## **NOTE 18. CHIFFRES D’AFFAIRES**

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>		<b>31-déc.-2022</b>	
Ventes de marchandises	339 097	2%	382 389	2%
Ventes de produits finis	21 250 626	97%	18 153 072	97%
Prestations de services	237 813	1%	134 958	1%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 827 536</b>	<b>100%</b>	<b>18 670 419</b>	<b>100%</b>

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen© : la farine Qualista® et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 1 340 K€ sur l'exercice 2023 contre 1 198 K€ l'exercice précédent.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>		<b>31-déc.-2022</b>	
Ventes - France	21 067 856	97%	17 976 876	96%
Ventes Export	759 680	3%	693 543	4%
<i>Europe</i>	<i>759 680</i>	<i>100%</i>	<i>693 543</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 827 536</b>	<b>100%</b>	<b>18 670 419</b>	<b>100%</b>

## **NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Production stockée	(103 808)	108 392
Production immobilisée	0	97 682
Reprises sur amort. et prov.	6 106	14 489
Transfert de charges	50 979	39 562
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	151 349	121 067
Subvention d'exploitation	13 167	5 333
Crédit Impôt Recherche	0	0
Autres produits	1 215	1 310
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>119 009</b>	<b>387 835</b>

## **NOTE 20. MARGE BRUTE**

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Chiffres d'affaires	21 827 536	18 670 419
Achats consommés	(15 608 455)	(14 524 936)
<b>Marge Brute globale</b>	<b>6 219 081</b>	<b>4 145 483</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<i>28%</i>	<i>22%</i>

La marge brute bénéficie tout d'abord de la progression de l'activité en volume qui demeure soutenue, malgré un ralentissement dans le dernier trimestre, majoritairement lié aux conséquences de la tempête Ciaran.

Par ailleurs, l'entreprise bénéficie sur un exercice complet de ses diverses démarches volontaristes de revalorisations tarifaires initiés en 2022, ainsi que des procédures de pilotage fin de ses marges.

Il est à noter que l'augmentation du coût de l'électricité a nécessité des hausses de tarif substantielles pour financer cette charge externe.

S'ensuit une forte progression de la marge brute en valeur - de plus de 2 M€ - et une amélioration sensible du taux de marge brute.

## **NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Achats non stockés, matériels, fournitures	1 436 738	704 316
Sous-traitance générale	15 571	24 605
Locations et charges locatives	174 375	204 097
Entretiens et réparations	414 156	396 430
Primes d'assurance	119 886	81 507
Etudes et recherches	81 872	103 906
Personnel extérieur	4 434	41 106
Honoraires	301 940	315 975
Publicité	38 563	80 030
Transport	220 816	293 874
Frais de déplacement, missions et réceptions	45 011	44 144
Autres (téléphone, services bancaires ...)	127 460	104 376
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>2 980 821</b>	<b>2 394 366</b>

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Le poste « frais d'études et recherches » correspond à des frais de laboratoires engagés à des fins de contrôle interne.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 71 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

## **NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Salaires et traitements	1 602 688	1 702 382
Charges sociales	586 536	635 602
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 189 224</b>	<b>2 337 984</b>
Taux moyen de charges sociales	37%	37%

## **NOTE 23. EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Cadres	7	8
Agents de maîtrise et techniciens	17	18
Employés / ouvriers	22	22
<b>Effectifs</b>	<b>46</b>	<b>48</b>

## **NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT**

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	0	49 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>49 000</b>

## **NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS**

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 136 457	1 019 071
Dotations aux provisions sur actif circulant	12 231	4 178
Dotations aux amortissements des charges à répartir	5 908	6 874
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Total</b>	<b>1 154 596</b>	<b>1 030 123</b>

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions sur actifs circulants est relative à la dépréciation de créances clients.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Immobilisations incorporelles	119 140	114 667
Immobilisations corporelles	1 017 317	904 404
<b>Total</b>	<b>1 136 457</b>	<b>1 019 071</b>

## **NOTE 26. AUTRES CHARGES**

Les autres charges se décomposent comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Redevances		
Pertes sur créances irrécouvrables		1 712
Autres charges	1 439	1 792
<b>Total</b>	<b>1 439</b>	<b>3 504</b>

## **NOTE 27. RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier se décompose comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Autres produits financiers	24 835	24 573
Produits cession de VMP	4 828	
Reprise provisions pour dépréciation des prêts		
<b>Produits financiers</b>	<b>29 662</b>	<b>24 573</b>
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	136 898	107 767
Intérêts bancaires	31 692	8 470
Intérêts sur comptes courants d'associés	2 000	1 260
Charges cession de VMP	4 479	54 505
Autres charges financières	23 815	1 990
<b>Charges financières</b>	<b>198 885</b>	<b>173 992</b>
<b>Total</b>	<b>(169 222)</b>	<b>(149 419)</b>

## **NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Autres produits exceptionnels	2 071	6 722
Produits de cession d'immobilisations	52 000	403 008
Reprises provisions		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>54 071</b>	<b>409 730</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 292	21 033
VNC immobilisations cédées	28 432	405 805
Autres charges exceptionnelles		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>32 725</b>	<b>426 838</b>
<b>Total</b>	<b>21 346</b>	<b>(17 108)</b>

## **NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Charge/(produit) d'impôt exigible		
Charge/(produit) d'impôt différé	(50 534)	(387 559)
<b>Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(50 534)</b>	<b>(387 559)</b>

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Résultat courant avant impôt	(140 107)	(1 443 609)
Résultat exceptionnel avant impôt	21 346	(17 109)
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(118 760)</b>	<b>(1 426 500)</b>
Impôt théorique à 25 %	(29 690)	(356 625)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(29 690)	(356 625)
<b>Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés</b>	<b>(50 534)</b>	<b>(387 559)</b>
<b>Différence</b>	<b>20 844</b>	<b>30 934</b>
<b>Justification de l'écart</b>		
Suramortissement MACRON	(26 689)	(26 820)
IDA non reconnus	4 001	2 102
Autres différences permanentes	1 845	2 339
	<b>(20 844)</b>	<b>(22 379)</b>

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 1 200 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

### **NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En Euros	31-déc.-2023	31-déc.-2022
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	23 828	17 400
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
<b>Total</b>	<b>23 828</b>	<b>17 400</b>

## **NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **Engagements donnés**

Les engagements donnés sont les suivants :

<b>En Euros</b>	<b>31-déc.-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Nantissements	1 318 961	1 541 998
Hypothèques	2 810 658	3 053 772
Effets escomptés non échus		
<b>Total engagements donnés</b>	<b>4 129 620</b>	<b>4 595 770</b>

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérand données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 782 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 764 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 778 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 159 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 167 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 160 K€

Les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 403 K€ au 31/12/2023
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 403 K€ au 31/12/2023
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 401 K€ au 31/12/2023

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 57 K€ au 31/12/2023
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 55 K€ au 31/12/2023

Engagements financiers - contrat d'affacturage

- Encours résiduel des créances cédées au 31/12/2023 : 24 634 €.
- Montant du financement reçu sur les créances cédées : 471 097 € déduction faite de 82 692 € correspondant à une retenue de garantie inscrite en "immobilisation financière".

### **Engagements reçus**

Néant

## **6 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

### **6 | 1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **6 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **6.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **6.2.2 INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **6 | 3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Frais de recherche appliquée et de développement et Fonds commercial**

Les notes « Frais de recherche appliquée et de développement » et « Fonds commercial » de l'annexe des comptes sociaux précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

## **6 | 4 VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **6.4.1 INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **6.4.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **6.4.3 AUTRES INFORMATIONS**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **6 | 5    RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6 | 6    RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Vannes, le 16 mai 2024

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

# **7 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

## **7 | 1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **7 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION**

### **7.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **7.2.2 INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## 7 | 3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **ECART D'ACQUISITION**

La note 2.5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose l'approche retenue par votre société concernant le traitement des écarts d'acquisition qui s'élèvent à 406.061 euros au 31 décembre 2023.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

## 7 | 4 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **7 | 5    RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **7.5.1    RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Vannes, le 16 mai 2024

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

## **8 | RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **8 | 1 CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## 8 | 2 CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

### GENERALE

#### 8.2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### 8.2.1.1 Avec les associés

Nature : Rémunération des comptes courants.

Autorisation : Votre Conseil d'Administration du 4 février 1991.

Objet : Votre société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.

Modalités : la charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 085,59 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président Directeur Général de la société PAULIC MEUNERIE SA.

##### 8.2.1.2 Avec la société Financière KALA

Nature : Location d'un bien immobilier

Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérard auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%

Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 49 680 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Vannes, le 16 mai 2024

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé